



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Secrétaire d'État
chargé du Tourisme,
des Français de l'étranger
et de la Francophonie**

Paris, le 08.12.2021*000667

Monsieur le Député, *Ch. Didier,*

Par votre courrier du 1^{er} septembre dernier, vous avez appelé mon attention sur la nécessité d'un plan « Avenir Littoraux » et je vous en remercie.

L'ensemble de la filière du tourisme est stratégique pour notre pays, pour son économie et ses territoires mais aussi pour son influence dans le monde. Le tourisme littoral, vecteur majeur de l'attractivité de nos destinations, a subi de plein fouet les conséquences de la pandémie. Il constitue en effet un atout reconnu par les touristes grâce à la diversité et la qualité de ses paysages, de ses offres tant en métropole que dans nos Outre-mer.

L'État a mis en place un plan de soutien exceptionnel en faveur des acteurs du secteur prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeur. Mobilisé afin de préserver les emplois du secteur, les trésoreries des entreprises et des collectivités, ce plan de soutien a ainsi permis d'éviter de nombreuses faillites d'entreprises, d'importantes pertes de recettes et de préserver l'emploi. Au total, ce sont plus de 38 milliards d'euros qui ont été versés à l'ensemble des entreprises du secteur.

Au-delà de ces mesures d'urgence, à la demande du Président de la République, nous avons, avec le Ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, Monsieur Alain Griset, travaillé à la structuration d'un plan de Reconquête et de Transformation du Tourisme.

Afin de prendre en compte les spécificités du tourisme en zone littorale, nous avons conduit un déplacement et une concertation spécifique sur ces enjeux à Châtelailon-Plage le 8 juillet dernier.

.../...

Monsieur Didier QUENTIN
Député de la Charente-Maritime
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris 07 SP

Le plan Destination France annoncé par le Premier ministre le 20 novembre prend bien en compte la spécificité du tourisme littoral et propose plusieurs mesures spécifiquement dédiées à ces enjeux (verdissement des ports de plaisance, aménagement des sentiers littoraux, aides aux établissements situés dans la zone de trait de côte, etc.)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma parfaite considération.

Amats



Jean-Baptiste LEMOYNE